

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 18 JUILLET 1923

Rapport de la Commission de l'Agriculture, chargée d'examiner le Projet de Loi remplaçant le grade de médecin vétérinaire par celui-ci de docteur en médecine vétérinaire.

(Voir le n° 173 du Sénat.)

Présents : MM. DE KERCHOVE D'OUSSELGHEM, président; BEAUDUIN, le baron DE MOFFARTS, DU FOUR, DUPLICY, POLET et BRAFFORT, rapporteur.

M. le baron RUZETTE, Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, assistait à la réunion.

MADAME, MESSIEURS,

La Commission d'agriculture, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de proposer l'approbation du projet de loi dû à l'heureuse initiative de l'honorable Ministre de l'agriculture. Ce projet remplace dans la loi du 4 avril 1890, relative à l'enseignement et à l'exercice de la médecine vétérinaire et dans les modifications y apportées par la loi du 28 mai 1906, le grade de médecin-vétérinaire par celui de docteur en médecine vétérinaire. Le Conseil de perfectionnement de l'école et l'Académie royale de médecine de Belgique se sont prononcés en faveur de la création du doctorat à accorder aux vétérinaires.

L'Exposé des motifs du projet du Ministre de l'Agriculture nous a dit excellemment les raisons qui justifient pleinement son approbation. Le corps enseignant de l'école de médecine-vétérinaire jouit des mêmes prérogatives que celles attribuées aux membres du personnel de nos Universités.

Presque toutes les écoles vétérinaires à l'étranger confèrent le doctorat aux vétérinaires.

Pas n'est besoin de rappeler les importants services rendus par les vétérinaires aux agriculteurs. Par leurs conseils, ils aident au développement et au progrès de l'élevage, ils assurent le bon état sanitaire de notre important cheptel et organisent la lutte contre les maladies et épizooties, qui menacent sans cesse nos animaux domestiques et exposent souvent notre agriculture à des pertes sérieuses et parfois ruineuses.

En adoptant le projet, le Sénat donnera un témoignage de haute estime aux professeurs éminents qui assurent la formation de nos jeunes vétérinaires; il rehaussera le bon renom de l'Ecole et sera en même temps un puissant encouragement pour le développement des études et les recherches scientifiques qui doivent puissamment contribuer au développement d'une importante richesse nationale.

Le Rapporteur.
BRAFFORT.

Le Président,
E. DE KERCHOVE D'OUSSELGHEM.